

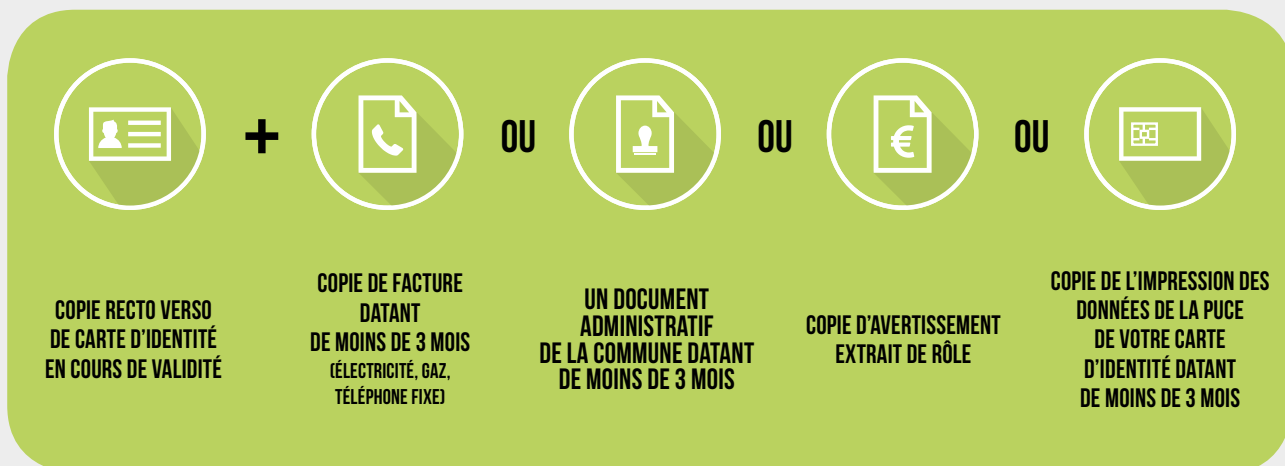


DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE EN INDIVISION

ÉPARGNE & BOURSE EN LIGNE

POUR FACILITER L'OUVERTURE DE VOTRE COMPTE:

1. Assurez-vous que votre demande soit correctement complétée, datée et signée.
2. N'oubliez pas de joindre à cet envoi :
 - ❑ Une **copie recto verso de la carte d'identité ou de séjour de chacun des co-indivisaires**, lisible et en cours de validité, avec une photo de bonne qualité. Les signatures de chacun des co-indivisaires figurant sur la demande d'ouverture de compte doivent correspondre aux signatures figurant sur les pièces d'identité.
 - ❑ **Une preuve d'adresse pour chacun des co-indivisaires**, parmi lesquelles :
 - Une facture d'électricité, gaz ou téléphone fixe (les factures de téléphone mobile ne sont pas acceptées) datant de moins de 3 mois
 - OU
 - Un document administratif de la commune datant de moins de 3 mois
 - OU
 - Une copie d'avertissement-extrait de rôle
 - OU
 - Une impression des données de la puce de la carte d'identité si vous disposez d'une carte d'identité électronique



3. Vous recevrez endéans les 20 jours ouvrables :
 - dans un premier courrier : vos numéros de comptes et votre identifiant
 - dans un deuxième courrier : votre code PIN

Pour ajouter un mandataire à ce compte, téléchargez le formulaire sur notre site www.fortuneo.be, rubrique «Documentation». La demande d'ajout d'un mandat doit être signée par tous les co-indivisaires.

En cas de transfert de compte-titres, téléchargez le formulaire sur notre site www.fortuneo.be, rubrique «Documentation». La demande de transfert d'un compte-titres doit être signée par tous les co-indivisaires.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE EN INDIVISION

À COMPLÉTER EN MAJUSCULES ET À RENVOYER SIGNÉ À
FORTUNEO BANK – SERVICE CLIENTS – BOULEVARD DU SOUVERAIN 100 - 1170 BRUXELLES

1. PREMIER TITULAIRE (CO-INDIVISAIRE)

DONNÉES PERSONNELLES

SI VOUS ÊTES DÉJÀ CLIENT, MERCI DE NOUS INDIQUER VOTRE NUMÉRO DE COMPTE À VUE :

CIVILITÉ M. MME

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / / LIEU DE NAISSANCE

PAYS DE NAISSANCE NATIONALITÉ

**Cochez ici si vous êtes de nationalité américaine ou résident américain
ou détenteur d'une green card "US Person"**

Veuillez compléter et joindre le formulaire W9 disponible dans la rubrique "Documentation" de notre site ou sur demande au 02/225.19.19.

LANGUE FR NL N° DE REGISTRE NATIONAL

ADRESSE LÉGALE

RUE N° BTE

CODE POSTAL COMMUNE

PAYS

RÉSIDENCE FISCALE BELGIQUE AUTRE SI AUTRE, CODE TIN ⁽¹⁾

ADRESSE COURRIER (si différente de l'adresse légale)

Tout document relatif au compte sera envoyé uniquement à cette adresse.

RUE N° BTE

CODE POSTAL COMMUNE

PAYS

PROFESSION SECTEUR

GSM* TÉL. PRIVÉ*

TÉL. PROFESSIONNEL* E-MAIL*

* L'un de ces champs doit obligatoirement être complété

ÉTAT CIVIL MARIÉ(E) CÉLIBATAIRE COHABITANT(E) LÉGAL(E) DIVORCÉ(E) VEUF(VE)

NOM DU CONJOINT PRÉNOM

FONCTION POLITIQUE

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, toute personne exerçant une fonction politique est invitée à compléter les champs ci-dessous.

Exercez-vous ou avez-vous exercé un mandat politique ou une fonction publique au plan régional, national ou international?⁽²⁾ Oui Non

Si oui, quel est (était) le titre de votre fonction ?

Est-ce le cas pour l'un de vos parents, enfants ou votre conjoint ? Oui Non

Si oui, quel est (était) le titre de la fonction ?

⁽¹⁾ Plus d'informations sur https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html

⁽²⁾ En tant que chef d'Etat, ministre, parlementaire, président de partis politiques représentés au sein d'un gouvernement, haut fonctionnaire de l'Etat (pouvoir judiciaire ou exécutif - y compris l'armée, dirigeant d'entreprises publiques d'importance nationale, haut responsable politique ou haut fonctionnaire d'organisation internationale ou supranationale, telles que l'U.E., l'OTAN, ...).

Nous vous demandons de compléter l'ensemble des champs de cette page.

L'absence de certaines informations peut engendrer un délai supplémentaire dans l'ouverture de vos comptes.

2. DEUXIÈME TITULAIRE (CO-INDIVISAIRE)

DONNÉES PERSONNELLES

SI VOUS ÊTES DÉJÀ CLIENT, MERCI DE NOUS INDIQUER VOTRE NUMÉRO DE COMPTE À VUE :

CIVILITÉ M. MME

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / / LIEU DE NAISSANCE

PAYS DE NAISSANCE NATIONALITÉ

Cochez ici si vous êtes de nationalité américaine ou résident américain ou détenteur d'une green card "US Person"

Veillez compléter et joindre le formulaire W9 disponible dans la rubrique "Documentation" de notre site ou sur demande au 02/225.19.19.

LANGUE FR NL N° DE REGISTRE NATIONAL

ADRESSE LÉGALE

RUE N° BTE

CODE POSTAL COMMUNE

PAYS

RÉSIDENCE FISCALE BELGIQUE AUTRE SI AUTRE, CODE TIN ⁽¹⁾

PROFESSION SECTEUR

GSM* TÉL. PRIVÉ*

TÉL. PROFESSIONNEL* E-MAIL*

* L'un de ces champs doit obligatoirement être complété

ÉTAT CIVIL MARIÉ(E) CÉLIBATAIRE COHABITANT(E) LÉGAL(E) DIVORCÉ(E) VEUF(VE)

NOM DU CONJOINT PRÉNOM

FONCTION POLITIQUE

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, toute personne exerçant une fonction politique est invitée à compléter les champs ci-dessous.

Exercez-vous ou avez-vous exercé un mandat politique ou une fonction publique au plan régional, national ou international?⁽²⁾ Oui Non

Si oui, quel est (était) le titre de votre fonction ?

Est-ce le cas pour l'un de vos parents, enfants ou votre conjoint ? Oui Non

Si oui, quel est (était) le titre de la fonction ?

⁽¹⁾ Plus d'informations sur https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html

⁽²⁾ En tant que chef d'Etat, ministre, parlementaire, président de partis politiques représentés au sein d'un gouvernement, haut fonctionnaire de l'Etat (pouvoir judiciaire ou exécutif - y compris l'armée, dirigeant d'entreprises publiques d'importance nationale, haut responsable politique ou haut fonctionnaire d'organisation internationale ou supranationale, telles que l'U.E., l'OTAN, ...).

Nous vous demandons de compléter l'ensemble des champs de cette page.

L'absence de certaines informations peut engendrer un délai supplémentaire dans l'ouverture de vos comptes.

3. TROISIEME TITULAIRE (CO-INDIVISAIRE)

DONNÉES PERSONNELLES

SI VOUS ÊTES DÉJÀ CLIENT, MERCI DE NOUS INDIQUER VOTRE NUMÉRO DE COMPTE À VUE :

CIVILITÉ M. MME

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / / LIEU DE NAISSANCE

PAYS DE NAISSANCE NATIONALITÉ

Cochez ici si vous êtes de nationalité américaine ou résident américain ou détenteur d'une green card "US Person"

Veillez compléter et joindre le formulaire W9 disponible dans la rubrique "Documentation" de notre site ou sur demande au 02/225.19.19.

LANGUE FR NL N° DE REGISTRE NATIONAL

ADRESSE LÉGALE

RUE N° BTE

CODE POSTAL COMMUNE

PAYS

RÉSIDENCE FISCALE BELGIQUE AUTRE SI AUTRE, CODE TIN ⁽¹⁾

PROFESSION SECTEUR

GSM* TÉL. PRIVÉ*

TÉL. PROFESSIONNEL* E-MAIL*

* L'un de ces champs doit obligatoirement être complété

ÉTAT CIVIL MARIÉ(E) CÉLIBATAIRE COHABITANT(E) LÉGAL(E) DIVORCÉ(E) VEUF(VE)

NOM DU CONJOINT PRÉNOM

FONCTION POLITIQUE

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, toute personne exerçant une fonction politique est invitée à compléter les champs ci-dessous.

Exercez-vous ou avez-vous exercé un mandat politique ou une fonction publique au plan régional, national ou international?⁽²⁾ Oui Non

Si oui, quel est (était) le titre de votre fonction ?

Est-ce le cas pour l'un de vos parents, enfants ou votre conjoint ? Oui Non

Si oui, quel est (était) le titre de la fonction ?

⁽¹⁾ Plus d'informations sur https://ec.europa.eu/taxation_customs/tin/tinByCountry.html

⁽²⁾ En tant que chef d'Etat, ministre, parlementaire, président de partis politiques représentés au sein d'un gouvernement, haut fonctionnaire de l'Etat (pouvoir judiciaire ou exécutif - y compris l'armée, dirigeant d'entreprises publiques d'importance nationale, haut responsable politique ou haut fonctionnaire d'organisation internationale ou supranationale, telles que l'U.E., l'OTAN, ...).

Nous vous demandons de compléter l'ensemble des champs de cette page.

L'absence de certaines informations peut engendrer un délai supplémentaire dans l'ouverture de vos comptes.

5. COMPTES ET SERVICES EN INDIVISION

COMPTE À VUE

Un compte à vue gratuit est automatiquement ouvert dès l'ouverture d'un compte d'épargne.

NOUS SOUHAITONS ÉGALEMENT OUVRIR UN COMPTE À VUE EN DOLLAR.

COMPTES D'ÉPARGNE⁽¹⁾ EN EURO

Nous souhaitons ouvrir un compte d'épargne

FORTUNEO PLUS : une formule à taux de base élevé si vous souhaitez accéder régulièrement à votre épargne

FORTUNEO PLUS FIDELITY : une formule à prime de fidélité élevée réservée à l'épargne que vous n'utiliserez pas pendant au moins 12 mois.

L'ouverture et la clôture des comptes est gratuite. Vous ne payez en outre aucuns frais de gestion. Vous trouverez ci-joint l'ensemble de nos tarifs.

COMPTE-TITRES⁽²⁾

NOUS SOUHAITONS OUVRIR UN COMPTE-TITRES

Vos numéros de comptes et les coordonnées bancaires de Fortuneo Belgium vous seront précisés par courrier dès l'ouverture de vos comptes.

⁽¹⁾ Compte d'épargne réglementé. Modalités et fiscalité selon la législation en vigueur. Taux selon conditions tarifaires Fortuneo Belgium en vigueur et susceptibles d'évolution. Toute ouverture d'un compte d'épargne dans les livres de Fortuneo Belgium est assortie de l'ouverture d'un compte à vue.

⁽²⁾ Toute ouverture ou tout transfert de compte-titres dans les livres de Fortuneo Belgium est assorti(e) de l'ouverture d'un compte à vue. Dans le cadre du respect de la réglementation en vigueur, vous êtes invité(e)s à compléter un questionnaire Mifid dès l'ouverture et avant le premier passage d'un ordre dans un produit d'investissement financier. Ce document est disponible dans la partie sécurisée de notre site (internet banking) ou dans la rubrique "Documentation". Sans ce document complété de manière exhaustive et dûment signé par chacun des co-indivisaires, aucune transaction sur des produits financiers ne pourra être réalisée dans les comptes.

6. EXTRAITS DE COMPTES

NOUS SOUHAITONS CONSULTER LES EXTRAITS DE COMPTE GRATUITEMENT VIA INTERNET ET NE PAS LES RECEVOIR PAR COURRIER.

NOUS SOUHAITONS RECEVOIR LES EXTRAITS DE COMPTE PAR COURRIER.

L'envoi des extraits de compte par courrier coûte 1,5€ par extrait (frais de port inclus) selon la tarification en vigueur. Ce montant sera prélevé annuellement.

Fréquence: Journalière Hebdomadaire Mensuelle
 Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Nous vous demandons de compléter l'ensemble des champs de cette page.

L'absence de certaines informations peut engendrer un délai supplémentaire dans l'ouverture de vos comptes.

7. ATTESTATION ET SIGNATURES

Les soussigné(e)s certifient que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et exacts et reconnaissent :

- avoir pris connaissance, avant tout engagement de leur part, des Conditions Générales et Conditions Tarifaires (ou Tarification) de Fortuneo Belgium applicables en vigueur, l'ensemble des documents étant disponibles sur le site de Fortuneo Belgium ;
- accepter sans réserve les Conditions Générales et Tarification de Fortuneo Belgium ;
- lors de l'ouverture d'un compte en indivision auprès de Fortuneo, les co-indivisaires acceptent le blocage des comptes et les modalités spécifiques comme décrites dans les Conditions Générales de Fortuneo Belgium.

SIGNATURE DU 1^{ER} CO-INDIVISAIRE Fait à le/...../..... SIGNATURE (conforme à la pièce d'identité)	SIGNATURE DU 2^{EME} CO-INDIVISAIRE Fait à le/...../..... SIGNATURE (conforme à la pièce d'identité)
SIGNATURE DU 3^{EME} CO-INDIVISAIRE Fait à le/...../..... SIGNATURE (conforme à la pièce d'identité)	SIGNATURE DU 4^{EME} CO-INDIVISAIRE Fait à le/...../..... SIGNATURE (conforme à la pièce d'identité)

Avez-vous répondu à toutes les questions et joint tous les documents et justificatifs demandés ?

Tous les champs de ce document sont obligatoires pour le traitement de votre demande.

.....

Vous avez une question à propos de ce formulaire ?



Contactez-nous au numéro **02/225.19.19**. Notre Service Clients est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Conformément à la réglementation en matière de protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent document ou ultérieurement, à l'occasion de la relation contractuelle, peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé par Fortuneo Belgium - Succursale belge de Fortuneo S.A et/ou ses prestataires. Elles peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale par Fortuneo Belgium - Succursale belge de Fortuneo S.A ou toutes sociétés du groupe auquel elle appartient ou des partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition quant à leur usage à des fins de prospection commerciale, des données vous concernant, en écrivant à Fortuneo Belgium, Legal Offier, Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles. Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter aux Conditions Générales Fortuneo Belgium.

Fortuneo Belgium – Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles - N° BCE 0879 257 191
Succursale belge d'Arkéa Direct Bank à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89.198.952 euros
Siège social: Tour Ariane - 5, place de la Pyramide - 92088 Paris La Défense - N° RCS Nanterre 384 288 890
Intermédiaire en assurance autorisé à exercer en Belgique (N° ORIAS 07 008 441)

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX INDIVISIONS SOUHAITANT BÉNÉFICIER DE FACILITÉS PARTICULIÈRES

I. DÉFINITION

Une indivision est une entité

- sans personnalité morale propre
- formée par plusieurs personnes
- constituée sur une base volontaire ou involontaire, temporaire ou définitive
- qui réalise des profits au bénéfice de ses membres ou possède au moins le droit de récupérer les mises de fonds
- et dans laquelle les membres sont en droit de recevoir leur part des gains réalisés et de récupérer leur mise de fonds à tout moment ou à des moments déterminés à l'avance.

II. QUESTIONNAIRE

1. Quel est le nom de l'indivision ?
2. Quel est le lieu d'établissement l'indivision (adresse de correspondance) ?
Rue : Numéro :
Code postal : Commune :
3. À quelle date l'indivision a-t-elle été constituée ?
4. De quels documents de base (statuts, règlement, accords, etc.), règles de fonctionnement ou autres documents utiles (veuillez préciser) dispose l'indivision ?
Veuillez préciser ci-dessous **et** joindre une copie au format A4 :

III. IDENTIFICATION ET DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS

Les personnes mentionnées ci-dessous déclarent être habilitées à représenter légitimement l'entité susmentionnée en vue de gérer les avoirs qu'elle détient auprès de Fortuneo Belgium. À cette fin, elles seront enregistrées en qualité de fondés de pouvoir pour les comptes (existants et à ouvrir) de l'entité.

- 1. NOM ET PRÉNOM DU 1^{ER} CO-INDIVISAIRE :**
Adresse :
Lieu et date de naissance :
Numéro de carte d'identité :
- 2. NOM ET PRÉNOM DU 2^{EME} CO-INDIVISAIRE :**
Adresse :
Lieu et date de naissance :
Numéro de carte d'identité :
- 3. NOM ET PRÉNOM DU 3^{EME} CO-INDIVISAIRE :**
Adresse :
Lieu et date de naissance :
Numéro de carte d'identité :
- 4. NOM ET PRÉNOM DU 4^{EME} CO-INDIVISAIRE :**
Adresse :
Lieu et date de naissance :
Numéro de carte d'identité :

Nous vous demandons de compléter l'ensemble des champs de cette page.
L'absence de certaines informations peut engendrer un délai supplémentaire dans l'ouverture de vos comptes.

Les personnes suivantes sont désignées en qualité de représentants et enregistrées en qualité de fondés de pouvoir à dater de ce jour (à compléter uniquement en cas d'ajout de représentant) :

1. NOM ET PRÉNOM DU 1^{ER} REPRÉSENTANT :

Adresse :

Lieu et date de naissance :

Numéro de carte d'identité :

2. NOM ET PRÉNOM DU 2^{EME} REPRÉSENTANT :

Adresse :

Lieu et date de naissance :

Numéro de carte d'identité :

Les personnes suivantes sont retirées de la liste des représentants et ne sont plus fondés de pouvoir à dater de ce jour (à remplir uniquement en cas de suppression d'un représentant) :

1. NOM ET PRÉNOM DU 1^{ER} REPRÉSENTANT:

Adresse :

Lieu et date de naissance :

Numéro de carte d'identité :

2. NOM ET PRÉNOM DU 2^{EME} REPRÉSENTANT :

Adresse :

Lieu et date de naissance :

Numéro de carte d'identité :

Toute modification de la représentation doit être effectuée exclusivement par Fortuneo Belgium avec l'accord (signature) de tous les représentants enregistrés susmentionnés, sans considération d'accords internes concernant la répartition des pouvoirs de décision.

Au moment de la constitution, les représentants remettront à Fortuneo Belgium, une liste complète de tous les membres faisant partie de l'entité. Ils s'engagent à informer immédiatement Fortuneo Belgium de toute modification à ladite liste des membres, particulièrement lorsque des membres sont ajoutés ou retirés ou lorsque l'un d'eux, ou le conjoint de l'un d'eux, vient à décéder.

Ils déclarent expressément que les avoirs détenus par l'entité auprès de Fortuneo Belgium ne constituent pas leur propriété personnelle, sauf au prorata de leur apport personnel, et qu'ils gèrent ces avoirs uniquement pour le compte de l'entité.

Ils reconnaissent par ailleurs qu'en cas de décès, leurs héritiers et ayants droits ne pourront faire valoir leurs droits que sur la participation prouvée de leur prédécesseur en droit.

Ils déclarent en outre avoir pris connaissance du Règlement général des Opérations de Fortuneo Belgium et s'y conformer.

Nom et signature des représentants (autant existants, supprimés qu'ajoutés)

1. Date.....

2. Date.....

3. Date.....

4. Date.....

Nous vous demandons de compléter l'ensemble des champs de cette page.
L'absence de certaines informations peut engendrer un délai supplémentaire dans l'ouverture de vos comptes.

Fortuneo Plus

commercialisé par Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France), filiale de Crédit Mutuel Arkéa

Informations clés pour l'épargnant

Fortuneo Plus est un "compte d'épargne réglementé" ou un "dépôt d'épargne réglementé"¹: on ne paie généralement pas de précompte mobilier ou d'autre impôt sur les intérêts reçus (voir point 4). Cette fiche doit vous être fournie lors de l'ouverture du compte. Lisez-la attentivement avant de déposer de l'argent sur ce compte.

1. Conditions

- L'ouverture peut se faire sur demande dans votre agence bancaire ou sur le site internet de la banque
- Compte réservé à un usage internet
- Dépôt minimum : 0 euro dépôt maximum : 1.000.000 euros
- Vous pouvez consulter le solde de votre compte et les opérations effectuées via extraits de compte ou web banking
- Votre compte ne peut pas présenter un solde négatif (vous ne pouvez donc pas être dans le rouge)

2. Rémunération du compte

Intérêt de base: 0,10%

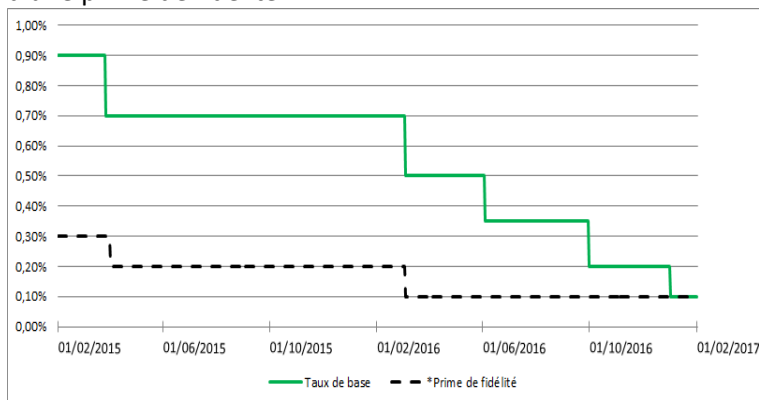
(sur base annuelle)

Prime de fidélité: 0,10%

(sur base annuelle)

L'intérêt de base est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait. Le tarif de l'intérêt de base peut être modifié par la banque à tout moment. Les taux d'intérêts de base du passé ne présentent aucune garantie pour les taux futurs.

La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une prime de fidélité.



***La prime de fidélité** n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé pendant 12 mois suivant le versement. Cette prime court à partir du lendemain du versement. La prime de fidélité acquise sur les montants de minimum 500 euros qui sont transférés à partir de ce compte d'épargne réglementé et vers un autre compte d'épargne réglementé dont vous êtes également le titulaire dans la même banque reste acquise dans une limite de trois transferts par an.

Le jour suivant celui de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 12 mois. Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié par la banque à tout

¹ Qui satisfait aux conditions visées par l'article 2 de l'AR/CIR 92.

moment. Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 12 mois.

Si le montant en dépôt est supérieur au dépôt maximum, la rémunération, sur base annuelle, sera de 0,05% pour le taux de base et de 0,10% pour la prime de fidélité.

L'intérêt de base est versé sur votre compte en date valeur du 1er janvier ou lors de la clôture du compte. La prime de fidélité déjà acquise est versée sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre ou lors de la clôture du compte.

Attention: Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 12 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Il est donc important de connaître la date d'acquisition de la prime de fidélité, du moins pour les sommes importantes. Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.

3. Frais

- ✓ Frais de gestion:
 - ouverture : gratuit
 - fermeture : gratuit
 - décompte annuel : gratuit
- ✓ Assurance éventuelle : pas d'application
- ✓ Coûts d'envoi de courrier et autres coûts:
 - Extraits de compte par la poste: 1,50 euros par extrait et par compte (prélevés le 31/12)
 - Extraits de compte par internet banking: gratuit

4. Fiscalité

Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts (à concurrence d'un plafond de 1.880 EUR pour l'année de revenus 2017) perçus par compte, par personne physique résidente en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts aux noms de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 3.760 EUR pour l'année de revenus 2017).
Le précompte mobilier est de 15% pour tout intérêt qui dépasse le plafond. Il est retenu à la source automatiquement par votre banque. Si vous disposez de plusieurs comptes d'épargne, vous êtes tenu de mentionner dans votre déclaration fiscale les intérêts perçus au-delà du plafond et qui n'ont pas été soumis au précompte mobilier.

5. Autres informations

- ✓ Le compte d'épargne a une durée indéterminée. Dans les limites imposées par la loi, vous pouvez retirer votre argent à tout moment. Les possibilités de transférer l'argent sont limitées par la loi. Ce compte ne peut donc pas être utilisé comme un compte à vue. Demandez conseil à votre banque.
- ✓ Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne et par banque. Fortuneo Bank est affiliée au système légal obligatoire Français de garantie des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'information sur ce système de protection sur le site internet : www.garantiedesdepots.fr
- ✓ Le règlement complet de la banque en matière de compte d'épargne peut être obtenu ou consulté gratuitement <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>
- ✓ Cette fiche peut être modifiée. Une version mise à jour est disponible sur la page <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>
- ✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au Quality Officer, Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de Médiation Banques - Crédit - Placement (www.ombudsfin.be).
- ✓ Quel compte et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA: www.wikifin.be

Fortuneo Plus Fidelity

commercialisé par Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France), filiale de Crédit Mutuel Arkéa

Informations clés pour l'épargnant

Fortuneo Plus Fidelity est un "**compte d'épargne réglementé**" ou un "**dépôt d'épargne réglementé**"¹: on ne paie généralement pas de précompte mobilier ou d'autre impôt sur les intérêts reçus (voir point 4). Cette fiche doit vous être fournie lors de l'ouverture du compte. Lisez-la attentivement avant de déposer de l'argent sur ce compte.

1. Conditions

- L'ouverture peut se faire sur demande dans votre agence bancaire ou sur le site internet de la banque
- Compte réservé à un usage internet
- Dépôt minimum : 0 euro dépôt maximum : 1.000.000 euros
- Vous pouvez consulter le solde de votre compte et les opérations effectuées via extraits de compte ou web banking
- Votre compte ne peut pas présenter un solde négatif (vous ne pouvez donc pas être dans le rouge)

2. Rémunération du compte

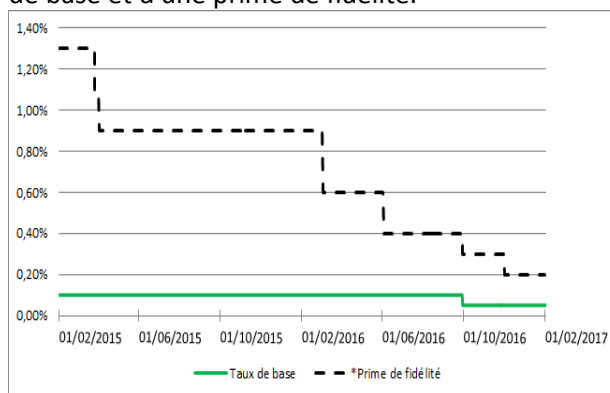
Intérêt de base: 0,05% (sur base annuelle)

Prime de fidélité: 0,20% (sur base annuelle)

L'intérêt de base est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait. Le tarif de l'intérêt de base peut être modifié par la banque à tout moment.

Les taux d'intérêts de base du passé ne présentent aucune garantie pour les taux futurs.

La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une prime de fidélité.



La prime de fidélité n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé pendant 12 mois suivant le versement. Cette prime court à partir du lendemain du versement. La prime de fidélité acquise sur les montants de minimum 500 euros qui sont transférés à partir de ce compte d'épargne réglementé et vers un autre compte d'épargne réglementé dont vous êtes également le titulaire dans la même banque reste acquise dans une limite de trois transferts par an.

Le jour suivant celui de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 12 mois. Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié par la banque à tout moment. Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 12 mois.

¹ Qui satisfait aux conditions visées par l'article 2 de l'AR/CIR 92.

Si le montant en dépôt est supérieur au dépôt maximum, la rémunération, sur base annuelle, sera de 0,05% pour le taux de base et de 0,20% pour la prime de fidélité.

L'intérêt de base est versé sur votre compte en date valeur du 1er janvier ou lors de la clôture du compte. La prime de fidélité déjà acquise est versée sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1^{er} juillet et 1er octobre ou lors de la clôture du compte.

Attention: Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 12 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Il est donc important de connaître la date d'acquisition de la prime de fidélité, du moins pour les sommes importantes. Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.

3. Frais

- ✓ Frais de gestion:
 - ouverture : gratuit
 - fermeture : gratuit
 - décompte annuel : gratuit
- ✓ Assurance éventuelle : pas d'application
- ✓ Coûts d'envoi de courrier et autres coûts:
 - Extraits de compte par la poste: 1,50 euros par extrait et par compte (prélevés le 31/12)
 - Extraits de compte par internet banking: gratuit

4. Fiscalité

Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts (à concurrence d'un plafond de 1.880 EUR pour l'année de revenus 2017) perçus par compte, par personne physique résidente en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts aux noms de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 3.760 EUR pour l'année de revenus 2017).

Le précompte mobilier est de 15% pour tout intérêt qui dépasse le plafond. Il est retenu à la source automatiquement par votre banque. Si vous disposez de plusieurs comptes d'épargne, vous êtes tenu de mentionner dans votre déclaration fiscale les intérêts perçus au-delà du plafond et qui n'ont pas été soumis au précompte mobilier.

5. Autres informations

✓ Le compte d'épargne a une durée indéterminée. Dans les limites imposées par la loi, vous pouvez retirer votre argent à tout moment. Les possibilités de transférer l'argent sont limitées par la loi. Ce compte ne peut donc pas être utilisé comme un compte à vue. Demandez conseil à votre banque.

✓ Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne et par banque. Fortuneo Bank est affiliée au système légal obligatoire français de garantie des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce système de protection sur le site internet : www.garantiedesdepots.fr

✓ Le règlement complet de la banque en matière de compte d'épargne peut être obtenu ou consulté gratuitement <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>

✓ Cette fiche peut être modifiée. Une version mise à jour est disponible sur la page <https://www.fortuneo.be/fr/document-center>

✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au Quality Officer, boulevard du Souverain 100, 1170 Bruxelles. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de Médiation Banques - Crédit - Placement (www.ombudsfm.be).

✓ Quel compte et quelle rémunération correspond à vos besoins ? Consultez le site internet d'éducation financière de la FSMA: www.wikifin.be